



EAFC

Saint-Denis, le 17/06/2024

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Le Recteur

à

Tél : 02 62 48 13 39

Mél : eafc.secretariat@ac-reunion.fr

Mesdames et messieurs les inspecteurs en charge
des circonscriptions

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
primaires et maternelles

Mesdames et messieurs les enseignants
du 1^{er} degré et du 2nd degré

Objet : Modules de formation d'initiative nationale année scolaire 2024-2025

Références : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié
Arrêté du 10 février 2017 modifié
Circulaire du 12 février 2021
Circulaire du 4 juin 2024 (MENJ - DGESCO A1-3)

Des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés par la direction générale de l'enseignement scolaire dans le cadre de la formation continue des enseignants titulaires du 1^{er} degré et du 2nd degré. Ces modules sont regroupés en plusieurs grandes thématiques relatives à la scolarisation des élèves handicapés.

Pour l'année scolaire 2024-25, les formations retenues au plan académique sont proposées sous les thèmes suivants :

- **Scolarisation des élèves présentant des TSA, définitions, repérage et adaptations pédagogiques**
 - Identifiant : 24D9740033 pour le 1^{er} degré module 24393
 - Identifiant : 24A0280066 pour le 2nd degré module 49949
 - **Scolarisation des élèves présentant des TSA Autisme RBPP (recommandations des bonnes pratiques pédagogiques)**
 - Identifiant : 24D9740461 pour le 1^{er} degré module 25041
 - Identifiant : 24A0280579 pour le 2nd degré module 51043
 - **Scolarisation des élèves présentant des TSLA (TND-DYS)**
 - Identifiant : 24D9740462 pour le 1^{er} degré module 25042
 - Identifiant : 24A0280581 pour le 2nd degré module 51045
 - **Scolarisation des élèves présentant des EHP (élève haut potentiel)**
 - Identifiant : 24D9740463 pour le 1^{er} degré module 25043
 - Identifiant : 24A0280580 pour le 2nd degré module 51044

Le candidat à un MIN ne peut s'inscrire qu'à un seul dispositif de formation.

CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS AUX STAGES

- Être enseignant titulaire.
- Une attention particulière sera apportée aux candidats détenteurs du CAPPEI.

PROCÉDURE :

- Les candidatures seront formulées en ligne via l'application GAIA Individuel (couleur bleue) , **du mercredi 19 juin 2024 au 26 juin 2024 17h00**, à partir de l'espace numérique de travail METICE.
- Depuis votre espace METICE ⇒ GAIA Individuel ⇒ Inscription individuelle ⇒ rechercher ⇒ Saisir le numéro d'identifiant ⇒ suivant ⇒ saisir le numéro de module ⇒ **VALIDER**
- **tutoriel inscription GAIA (voir site)**
- **Seules les demandes formulées via Gaia Individuel seront prises en compte.**

CRITÈRES DE SELECTION DES STAGIAIRES

Les candidatures seront classées selon un barème prenant en compte les éléments suivants :

- 1/ Enseignants sur poste spécialisé
 - A/ Certification (100 points maximum)
 - titulaires du CAPPEI : **100 points**
 - stagiaires suivant la formation CAPPEI : **50 points**
 - détention d'une ou plusieurs certifications spécialisées : **20 points** ;
 - B/ Exercice sur poste spécialisé en continu et sans interruption :
1 point par an : 10 points maximum.
- 2/ Ancienneté générale de service
 - ≤ 10 ans d'ancienneté : **0,5 point par an** ;
 - de 11 à 35 ans d'ancienneté : **1 point par an dès la 1ère année** ;
 - au-delà de 35 ans d'ancienneté : **0,5 point par an dès la 1ère année.**

Vous porterez cette circulaire à la connaissance de tous les enseignants de votre circonscription ou de votre établissement.

Le recteur de région académique,
recteur d'académie



Pierre-François MOURIER